



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Gorges de l'Herault

Question écrite n° 40346

Texte de la question

M. Bernard Serrou souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le classement des gorges de la vallée de l'Herault. Les gorges de l'Herault s'étendent sur près de 20 kilomètres entre les communes de Saint-Jean-de-Fos et Saint-Bauzille-de-Putois et constituent un cadre idéal et idyllique pour les randonneurs et les amateurs de sport en eau vive. Depuis plus de cinq ans et alors même que la DIREN a rendu un dossier technique complet concernant ce classement, celui-ci est en attente, faute d'accord entre les communes concernées par la mesure. Le développement du tourisme dans ce lieu est menacé aujourd'hui la vallée et les moyens manquent à la fois pour conserver, entretenir et valoriser ce vaste espace naturel. Il souhaite savoir si elle a l'intention de réétudier ce dossier pour faire avancer le classement de la vallée de l'Herault.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant le classement des gorges de la Vallée de l'Herault. Le projet de classement du site des gorges de l'Herault, qui s'étend sur plus de 8 000 hectares, concerne 9 communes. Il a été examiné, aux termes d'études approfondies, par la commission départementale des sites, perspectives et paysages, qui a formulé un avis favorable, le 9 octobre 1996. Ce dossier a été transmis aux services compétents de l'administration centrale. Après avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, il sera soumis au Conseil d'Etat dans les meilleurs délais. Le ministre de l'environnement est très attaché à l'aboutissement de la procédure de classement des gorges de l'Herault, qui constituent un site exceptionnel.

Données clés

Auteur : [M. Serrou Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40346

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3339

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 255